

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 4 Février à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI Claire, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SUSINI BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme FIESCHI DI GRAZZIA	à	Mme SUSINI BIAGGI
Mme FERRI PISANI	à	M. DIGIACOMI
M. AMIDEI	à	M. LE MAIRE
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, M. BERNARDI, Mme CURCIO, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 4 Février 2013

Délibération N°2013 / 49

Avenant n°1 au marché n°2007/265 relatif aux travaux de construction d'une halle des sports, lot 6 : Ouvrage de partition – doublages – plafonds suspendus. Autorisation de signer et exécuter l'avenant.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2007/265 en date du 21 décembre 2007, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux travaux de construction d'une halle des sports, lot 6 ouvrage de partition – doublages – plafonds suspendus. La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet d'Architecture MADOTTO et PINNA.

Le marché a été conclu avec l'entreprise TNA pour un montant de 209 404,00 € HT.

Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires :

Plus value pour la création d'un SAS entre le local dépôt et la circulation des vestiaires.
Le Maître d'ouvrage a demandé de créer une porte entre le dépôt et la partie vestiaire afin d'avoir un accès direct. Cette demande a pour conséquence la création d'un SAS supplémentaire afin d'être conforme avec la réglementation incendie. L'entreprise a chiffré la réalisation de cet ouvrage.

TOTAL DES TRAVAUX EN PLUS VALUE 7 309,00 €

Le montant de l'avenant est donc de 7 309,00€HT soit une incidence financière de 3,49% du montant initial du marché, soit un nouveau montant de 216 713,00€ HT.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter l'avenant n°1 relatif au marché n°2007/265 travaux de construction d'une halle des sports, lot 6 : ouvrage de partition – doublages – plafonds suspendus avec le candidat TNA pour un montant de 7 309,00€HT.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Ange PANTALONI, Adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20,
Vu le Code du travail,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 1^{er} février 2013.

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT MONSIEUR LE MAIRE
Par 30 voix pour
Et 4 abstentions (Mme Guerrini, MM. Ferrara, Laudato et Sbraggia)

A signer et exécuter l'avenant n°1 relatif au marché n°2007/277 travaux de construction d'une halle des sports, lot 6 : ouvrage de partition – doublages – plafonds suspendus avec le candidat TNA pour un montant de 7 309,00€HT

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME


Dr Simon RENUCCI


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130204-2013_49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2013